

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
de Techniques d'éducation
en services de garde (322.03)
conduisant au diplôme
d'études collégiales (DEC)**

au Cégep de Rivière-du-Loup

Novembre 1995

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation du programme conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) en Techniques d'éducation en services de garde (TESG) au Cégep de Rivière-du-Loup s'inscrit dans l'opération plus large d'évaluation de ce programme dans tous les établissements d'enseignement collégial qui le dispensaient en 1993-1994.

La démarche d'évaluation de la Commission s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le Guide spécifique d'évaluation du programme de TESG¹. Un comité visiteur a analysé le rapport d'auto-évaluation préparé par le Cégep et effectué une visite à Rivière-du-Loup le 25 avril 1995². Cette visite a permis d'approfondir les principaux éléments exposés dans le rapport préparé par le Collège grâce à des échanges avec la direction du Cégep, le comité d'évaluation, les professeurs et des étudiantes du programme³. La Commission tient à signaler la clarté du rapport d'auto-évaluation et l'intérêt de la visite. Elle remercie le Cégep de sa collaboration.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission qui s'appuient sur son analyse du rapport d'auto-évaluation et sur l'information recueillie lors de la visite au Collège. Après une brève présentation des principales caractéristiques du programme, le document expose les résultats de l'évaluation en fonction des six critères retenus : la pertinence du programme, la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines et matérielles, l'efficacité du programme ainsi que la qualité de sa gestion. Le rapport d'évaluation se termine par une appréciation globale du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Guide spécifique pour l'évaluation des programmes d'études. Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde*. Québec, août 1994, 48 p.
 2. Le comité se composait de M^{me} Louise Chené, commissaire, ainsi que de M^{me} Danièle Pelletier, enseignante, et de M^{me} Johanne St-Onge, conseillère pédagogique. M. Richard Simoneau agissait à titre de secrétaire du comité.
 3. La forme féminine est employée tout au long du texte pour traiter de certains aspects du programme; elle peut, le cas échéant, inclure le masculin.

Description du programme

Le Cégep de Rivière-du-Loup a été fondé en 1969. Son effectif, à l'automne 1993, était de 1 557 étudiants à temps complet, dont 62 % étaient inscrits au secteur technique. Le Collège offre quatre DEC préuniversitaires et une dizaine de DEC techniques de même que quelques programmes menant à l'attestation d'études collégiales (AEC). Il compte environ 125 enseignants à temps complet.

Le programme conduisant au DEC en TESG a été implanté en 1988. L'effectif du programme était, en 1993-94, de 86 étudiantes à temps complet. Une équipe de huit enseignantes, dont sept à temps complet, était rattachée au département de TESG, responsable de l'offre du programme.

Les résultats de l'évaluation du programme

L'évaluation réalisée par la Commission la conduit à reconnaître que le programme de DEC en TESG mis en oeuvre par le Cégep de Rivière-du-Loup est un programme de qualité qui répond adéquatement aux critères qu'elle a retenus. La Commission tient à souligner de façon particulière la grande cohésion de l'équipe de professeurs du département de TESG, leur souci de bien encadrer et de motiver leurs étudiantes et plus généralement la qualité de leurs rapports avec les étudiantes.

Pour chacun des critères retenus pour l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère d'évaluation vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme sont en accord avec les attentes et les besoins des différents secteurs de garde.

Le Collège est bien enraciné dans son milieu. Il a recours à des moyens intéressants et variés pour connaître les attentes et les besoins, tels qu'ils se manifestent, notamment, dans sa région environnante. Les moyens employés comprennent, entre autres, l'administration d'un questionnaire et une rencontre annuelle des milieux de stage; l'engagement des enseignantes dans des activités sur le terrain; l'appel à des personnes-ressources de l'extérieur, etc.

Les objectifs et le contenu du programme mis en oeuvre localement, répondent dans l'ensemble aux besoins des différents secteurs de garde. À cet égard, la Commission invite cependant le Collège de donner un peu plus d'importance à la garde en pouponnière dans les différentes activités de formation.

Le Collège reconnaît que le placement des diplômées du programme a été plutôt faible au cours de la période de trois ans visée par l'évaluation (surtout en 1993-94, où 47 % des diplômées sont sans emploi). Il dit ne pas pouvoir interpréter correctement les données colligées sur la situation, ni être en mesure d'identifier les causes du phénomène. La situation économique générale, la rareté de l'emploi, le manque de reconnaissance socio-professionnelle des diplômées en TESG dans la région seraient parmi les facteurs d'explication du problème de placement.

La Commission croit que le Collège pourrait aider à pallier à ces difficultés de placement. Elle lui **suggère** d'épauler davantage les diplômées dans leur démarche d'intégration au marché du travail et l'invite notamment à prendre des mesures pour mieux favoriser l'esprit d'entreprise chez les étudiantes. Les diplômées pourraient ainsi occuper davantage certains créneaux d'emploi existants ou à développer dans la région, comme la garde en milieu familial ou la garde en jardin d'enfants.

D'autre part, la Commission invite le Collège, comme, du reste, ce dernier l'envisage, à améliorer sa procédure de relance des diplômées. Cette question est reprise plus loin dans ce rapport.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; les séquences d'activités d'apprentissage; la charge de travail des élèves.

Le Collège est très critique au sujet de la cohérence et de la spécificité des objectifs et des contenus du programme qui sont définis dans le plan cadre ministériel. Le rapport d'auto-évaluation parle ainsi «d'un programme avec des cibles trop larges, sans fil conducteur, rendant difficile les choix pédagogiques», dont «les bases disciplinaires, didactiques et pédagogiques seraient à expliciter».

Néanmoins, le Collège dit n'avoir fait que peu de modifications aux objectifs et aux contenus du plan cadre ministériel, lesquels sont presque transmis intégralement aux étudiantes par le biais des différentes activités. En ce sens le Collège ajoute donc peu de «couleur locale» à la mise en oeuvre du programme. La Commission **suggère** au Collège d'intensifier le travail déjà amorcé visant à

décrire formellement les valeurs endossées par l'équipe d'enseignantes et à définir les diverses compétences à développer par les activités d'apprentissage.

La séquence des activités de formation paraît cohérente et bien adaptée au contexte. Pour favoriser une meilleure gestion du temps des étudiantes et réduire les coûts de leurs déplacements, les deux premiers stages du programme ont été fusionnés et placés à la troisième session. L'ordre de quelques autres activités a dû, en conséquence, être modifié. Une formule de «préstage», et l'utilisation du jardin d'enfants existant au Collège pour des activités de laboratoires, sont deux moyens pris par le Cégep pour favoriser le contact des étudiantes de première année avec les milieux de pratique. La Commission souscrit à l'approche du Collège; elle lui *suggère* néanmoins d'accroître les mesures favorisant une relation directe des étudiantes de première année avec les services de garde.

À moyen terme, le Collège croit pouvoir évoluer vers la mise en oeuvre d'une véritable approche programme. La Commission lui *suggère*, à cet égard, d'agir rapidement, dans une première étape, pour ce qui concerne la révision du contenu des cours de psychologie et de sociologie, dont la pertinence et les liens avec les autres cours de TESG pourraient être améliorés.

Le rapport d'auto-évaluation convient que des variations significatives sont observées, d'une session à l'autre du programme, en ce qui regarde les exigences de travail des étudiantes. Il constate, de même, que des différences existent assez fréquemment entre la pondération officiellement définie pour les activités de formation et la prestation réelle de travail des étudiantes. Lors des échanges, les étudiantes ont confirmé ce fait, et souligné, en particulier, la lourdeur de la troisième session du programme, qui inclut les deux premiers stages. Le Collège veut revoir la situation et tenter de remédier à ces problèmes dans le contexte de l'application de sa nouvelle PIEA. La Commission lui *suggère* de mettre d'abord au point des instruments permettant de mesurer avec plus de précision la charge effective de travail des étudiantes, de façon à mieux redéfinir, s'il y a lieu, les exigences et les standards.

La valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiantes

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage permettant d'améliorer la réussite des études; la disponibilité des professeurs.

Les méthodes pédagogiques sont diversifiées. On accorde de l'importance aux méthodes actives et expérientielles : mise en situation, ateliers, séminaires, travaux en équipe.

Les services de conseil, de soutien et de suivi des étudiantes sont très variés et de très bonne qualité. Le Collège a développé, depuis maintenant plusieurs années, un «projet d'encadrement», soit un ensemble de mesures destinées à répondre aux besoins d'ordre intellectuel et socio-affectif des étudiantes, et surtout des nouvelles arrivantes. Le projet d'encadrement englobe, par exemple, une formation en gestion du temps, la visite du centre de santé, la préparation d'un profil personnel des étudiantes, de l'information en nutrition, etc. D'autres mesures ont été conçues pour le dépistage et le soutien des étudiantes dites à risque. Le Collège souhaite accroître les activités destinées aux étudiantes des deuxième et troisième années du programme. Le projet d'encadrement fait l'objet d'un bilan annuel. Il est fort apprécié des étudiantes.

Les ressources et les installations du programme – bureaux des enseignantes, salles de cours, laboratoires, jardin d'enfants – sont regroupées dans un même lieu physique. Cela favorise la qualité de l'encadrement des étudiantes.

Les enseignantes font preuve de beaucoup de disponibilité. Diverses mesures sont appliquées pour faciliter les contacts avec les étudiantes. La disponibilité du personnel enseignant est une des forces du programme selon les évaluations menées annuellement par le service de développement pédagogique.

L'adéquation des ressources humaines et matérielles

Trois sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines et matérielles : le nombre et les qualifications des professeurs; la contribution du personnel de soutien; les ressources matérielles.

Les qualifications du personnel enseignant sont élevées et diversifiées. La plupart des personnes concernées ont une expérience significative de la pratique des services de garde (celle-ci se situant souvent entre cinq et dix ans). Toutes sont appelées à exercer des responsabilités de supervision de stage, ce qui leur permet de conserver des liens avec les milieux de travail. À court terme, le Collège entend favoriser l'accès du personnel à des activités de perfectionnement pédagogique reliées à l'application de la nouvelle PIEA du Collège ou au renouveau de l'enseignement collégial.

Le Collège compte un jardin d'enfants dans ses murs grâce à une entente négociée avec un service de garde privé. Ce jardin d'enfants est mis à contribution de nombreuses façons pour la formation des étudiantes, est bien organisé et bénéficie des services d'une technicienne en services de garde. Néanmoins, le Collège estime que ses ressources en personnel de soutien sont insuffisantes; il souhaite en disposer davantage pour la matériathèque et certains laboratoires.

Les locaux et l'équipement sont, pour la plupart, tout à fait adéquats quant à la qualité et la facilité d'accès. Le Collège veut cependant améliorer l'état de la matériathèque.

Le Collège compte sur un nombre suffisant de milieux d'accueil pour les stages. Ceux-ci sont dispersés sur un très grand territoire; de fait, toutes les garderies existantes, de La Pocatière jusqu'à Matane, sont utilisées pour les stages. La Commission *suggère* au Collège d'augmenter le nombre de milieux de stage en pouponnière. Elle invite aussi le Collège à se concerter avec les autres établissements d'enseignement postsecondaire du Bas-Saint-Laurent, et surtout de Rimouski, pour en arriver à utiliser de la manière la plus efficiente possible les milieux de stage disponibles pour les programmes de sciences et de techniques humaines.

L'efficacité du programme

Trois sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement, de sélection et d'intégration; les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; la réussite des cours et la diplomation.

Le Collège a recours à des mesures intéressantes et variées pour le recrutement des étudiantes : vidéo d'information sur le programme; activité dite «étudiant d'un jour»; tournée d'information dans les écoles du Bas-Saint-Laurent et de la Côte-Nord, etc. À court terme, il souhaite bonifier ses actions au dit chapitre. Comme on l'a noté à propos du «projet d'encadrement», plus haut, les mesures d'intégration des étudiantes sont de très bonne qualité.

Le Collège considère que les modes et instruments d'évaluation des apprentissages appliqués dans le programme sont, en général, équitables et efficaces. Il souligne que les évaluations sont régies par des principes et des règles communes et que des précautions sont prises, à l'étape de la préparation, de l'administration et de la correction pour en assurer la sûreté. Mais il croit toutefois que les modes et instruments d'évaluation peuvent être améliorés car il lui arrive de constater des lacunes dans les apprentissages antérieurs des étudiantes, une fois celles-ci arrivées à l'étape du stage. En consé-

quence, le département cherchera, pour un certain nombre de cours, à préciser les critères, ou à développer des instruments mieux adaptés à l'évaluation des objectifs, ce à quoi la Commission souscrit. Considérant ce qu'elle a observé, la Commission invite le Collège à améliorer l'évaluation des apprentissages notamment dans les cours de sociologie et de psychologie.

Le taux de diplomation du programme est généralement satisfaisant, ceci deux années sur les trois considérées, – 41 % et 36 % dans la durée prévue –, mais diminue de façon radicale la dernière année – 10 % –, sans que le Collège ne puisse avancer d'explication. Le Collège dit ne pas avoir en main les données requises pour ce faire. Vu les faiblesses déjà notées plus haut au sujet du placement des étudiantes et considérant qu'il est le premier à reconnaître la nécessité de se donner de meilleurs instruments d'information, il est *suggéré* au Collège de se doter d'outils statistiques ou autres pour faciliter le suivi et l'évaluation de ses programmes.

La gestion du programme

Le dernier critère permet d'apprécier les structures et l'exercice des fonctions de gestion du programme.

L'existence du programme contribue au rayonnement du Collège, car son effectif est recruté dans plusieurs régions du Québec. La direction du Collège épaulé le département; la cohésion de l'un et de l'autre est bien apparente. L'esprit d'équipe est marqué chez le personnel enseignant. Tous ces facteurs favorisent beaucoup la bonne gestion du programme.

Le Collège vient de redéfinir certaines responsabilités administratives, pour faciliter une évolution graduelle vers la gestion par programmes durant les prochaines années.

Conclusion

En définitive, la Commission considère que le programme est de qualité étant donné surtout la compétence, l'engagement et la disponibilité de son équipe d'enseignantes; la grande attention portée aux étudiantes, à leur encadrement et à leur suivi; le leadership et la cohésion de la direction et du personnel; la valeur des ressources et des installations d'appui.

En revanche, certains aspects du programme méritent d'être améliorés; entre autres : la précision de ses orientations et ses objectifs eu égard notamment au contexte régional; le développement d'outils de suivi du cheminement scolaire; l'amélioration des modes et instruments d'évaluation des apprentissages pour certains cours; la mesure et la définition des exigences de travail des étudiantes.

Suites à l'évaluation

Dans sa réaction écrite au rapport préliminaire, le Collège annonce qu'il procédera à la révision du cadre pédagogique du programme au cours de l'année 95-96 de manière, entre autres, à mieux définir les valeurs et les compétences à y développer. Le Collège dit aussi qu'il appliquera des moyens propres à favoriser, de façon durable, l'intégration des cours de psychologie et de sociologie à la formation en TESG.

La Commission reconnaît la pertinence de ces engagements du Collège, qui devraient aider à rehausser encore davantage la qualité du programme considéré.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président